

MAUGES COMMUNAUTÉ : BUDGET 2020



Le budget principal

Le budget 2020 poursuit l'engagement de l'agglomération dans ses grandes politiques structurelles, tant économiques, qu'environnementales et sociales. Par ailleurs, la dynamique de soutien aux budgets annexes qui comprennent le financement de grands projets de Mauges Communauté est maintenue.

Le financement des actions programmées en 2020, fait apparaître un suréquilibre, résultat cumulé 2019 compris, de 995 000 €. Le projet de budget affecte ce suréquilibre en prévision de la capitalisation à venir dans la capitalisation de la SAEM « Mauges énergies », prévue à hauteur de 4,25 M€ à l'horizon 2022.

Ainsi le projet de budget prévoit :

- En articulation avec les budgets annexes :
 - Une avance de 19 901 971 € au budget annexe « zones d'activités économiques », en vue de couvrir le déficit cumulé, 12 463 111 €, le remboursement des emprunts, capital et intérêts, 2 312 000 €, puis de financer l'acquisition de nouveaux terrains, 1 006 000 €, et les programmes d'aménagement des espaces à vocation économique, 5 573 200 €. L'équilibre budgétaire de ce budget annexe est également garanti par la vente de terrains pour 1 351 040 € et le reversement de la taxe d'aménagement pour 101 300 € ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Mobilités » de 1 371 800 €, en vue de financer les services destinés aux scolaires ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Scènes de Pays » de 544 310 €, permettant le financement des personnels du service, des spectacles et animations de 2020, ainsi que les charges afférentes (sécurité civile, intermittents, frais de séjour des artistes...). Cette subvention est augmentée d'une subvention complémentaire de 32 350 € afin de couvrir le déficit 2019 résultant de la réalisation des produits constatés d'avance ;
- Au sein du budget principal :
 - 905 400 € sont consacrés à l'entretien des zones d'activités économiques ;
 - 995 000 € sont affectés en provision pour la capitalisation de la Société d'économie mixte locale « Mauges énergies ». 400 000 € sont réservés pour des avances remboursables auprès des sociétés de projet. 412 000 € pour le développement du Plan Climat Air Energie Territoriale, dont 284 500 € de subventionnement.
 - L'engagement du Programme local de l'habitat est provisionné à hauteur de 1 350 000 €, dont 1 085 200 € de subventionnement.

La fiscalité, assise sur la dynamique économique du territoire, est prévue avec un taux de progression de + 2,09 % par rapport au réalisé 2019 hors rôles complémentaire. En particulier, la CVAE progresse de + 8 %.

Le projet de budget prend en compte une diminution des dotations de l'État, consécutive à la baisse en 2019 de 38% du coefficient d'intégration fiscal. Cette baisse des dotations compensée par la garantie d'un maintien à 95 % du montant par habitant perçu en 2019.

Par ailleurs, l'estimation du montant pour 2020 de la dotation de compensation se fonde sur un taux d'écrêtement de 0,975.

Enfin, le budget prévoit le versement de l'ensemble du montant prévisionnel du FPIC du bloc territoriale à Mauges Communauté.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Outre l'exploitation du service pour 10 280 210 € (rémunération des personnels du service, frais de collecte et déchèteries et contribution à Valor3E, syndicat chargé du tri des emballages recyclables et du traitement des résiduels), il est prévu les crédits nécessaires pour l'achat et la distribution de bacs individuels ou semi-collectifs pour le tri des emballages ménagers : 1 605 000 € pour l'achat, et 597 700 € pour la distribution. Considérant le caractère exceptionnel de la charge importante de distribution des bacs, le budget prévoit d'inscrire celle-ci en charge à étaler dont l'amortissement pourra être d'une durée similaire à celle de l'amortissement des bacs. Cette mesure devra faire l'objet courant 2020 d'une délibération du conseil constatant le montant réel à inscrire en charge à étaler.

966 000 € sont consacrés aux travaux de réhabilitation de la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart ainsi qu'aux études et maîtrises d'œuvre nécessaires pour les déchèteries de Jallais et Saint- Germain-sur-Moine.

630 000 € sont également provisionnés pour la sécurisation des sites des déchèteries par l'équipement des quais de déchargement en gardes corps.

Le suréquilibrage de la section d'investissement, pour 245 695 €, est réparti en provision aux comptes 20 et 23 pour la poursuite du programme de restructuration des déchèteries.

Budgets annexes « zones d'activités économiques » et « bâtiments d'activités »

Le développement des surfaces des zones d'activités économique implique l'achat de terrains pour 1 006 000 € : extension de l'Actiparc des Trois routes à Chemillé-en-Anjou, de l'Actipôle Anjou et de Val de Moine, à Sèvremoine.

Par ailleurs, l'aménagement des parcs d'activités représente un engagement de 5 573 200 €, avec deux programmes majeurs : l'aménagement de la zone d'activité commerciale des Trois routes à Chemillé-en-Anjou sur une emprise de 5,5 hectares (1 420 000 €) et l'aménagement de la Zone d'activités du Tranchet à Mauges-sur-Loire sur une emprise de 7,54 hectares (1 197 800 €).

Le budget « bâtiments d'activités » prévoit la construction d'un atelier relais, zone de La Pierre Blanche, à Beaupréau-en-Mauges (600 000 €). La vente de 2 bâtiments, en 2019, permet de dégager un excédent d'investissement (534 754 €) qui, avec l'autofinancement que constituent

les amortissements (657 010 €), permet de réaliser cette opération sans recours à l'emprunt, en couvrant par ailleurs le remboursement en capital des emprunts (670 000 €). La ressource nécessaire complémentaire (65 246 €) est couverte par les loyers des ateliers.

Budget annexe « Mobilités »

Le Budget annexe « Mobilités » est stable au niveau des charges. Ainsi, si le montant des prestations pour le transport à la demande et les lignes régulières est de 950 000 €, celui pour les transports scolaires de 3 900 000 €.

Les principales autres charges sont celles de personnel (220 700 €) et d'accès aux logiciels métiers (57 300 €).

Le budget mobilité prévoit à partir de cette année, le suivi de la location et de l'entretien des vélos électriques (13 150 €).

Ce budget est équilibré par une subvention du budget général (1 371 800 €), qui couvre le financement des services scolaires dont une partie est réalisée par affrètement de services inter-urbains régionaux. Les autres principales recettes sont les dotations du Conseil régional, dans le cadre du transfert de compétence (3 104 630 €) et les titres de voyageurs (825 500 €).

Budget annexe « Scènes de Pays »

Le budget annexe « Scènes de Pays » est évaluée à 940 310 €. Il tient compte, d'une part, de l'augmentation de la rémunération des professionnels intermittents du spectacle et des évolutions de la masse salariale (création d'un poste à temps plein en accueil/billetterie notamment) et, d'autre part, il inclut les charges artistiques de la saison en cours (janvier à juin 2020), avec une consolidation de l'évènement les Balades secrètes qui lie patrimoine & spectacle vivant, ainsi qu'un prévisionnel du 1^{er} semestre de la saison prochaine, sur le fondement d'une saison identique à 2019/2020.

Les recettes sont composées à la fois, de recettes propres, avec la billetterie et le mécénat (206 000 €), et de soutiens financiers des autres collectivités, État, Région et Département (190 000 €), reconduits sur la base du budget 2018. Le budget annexe « Scènes de Pays » s'équilibre par une subvention du budget général (544 310 €).

Le déficit du budget 2019 (32 350 €), dû au rattachement au budget 2020 des recettes perçues en 2019 pour les spectacles ayant lieu en 2020 (produits constatés d'avance), est couvert par une subvention complémentaire du budget principal.

Budget annexe « Eau »

Le Budget annexe « Eau » constate la dissolution des syndicats d'adduction en eau potable, Région Ouest de Cholet et Eaux de Loire.

Le montant de l'entretien et de l'extension du réseau est porté à 4 470 000 € ; le remboursement du capital des emprunts s'élève à 200 000 €.

Le financement est assuré par la vente d'eau et les prestations associées (2 881 500 €), permettant 2 382 144 € d'autofinancement (dont l'amortissement), et l'emprunt à hauteur de 2 287 856 €.

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets primitifs, principal et annexes, sont les suivants :

Budgets primitifs 2020	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	52 941 826.48 €	52 941 826.48 €	28 800 232.18 €	28 800 232.18 €	81 742 058.66 €	81 742 058.66 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	12 623 942.35 €	12 623 942.35 €	5 218 635.66 €	5 218 635.66 €	17 842 578.01 €	17 842 578.01 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	8 226 540.00 €	8 226 540.00 €	21 354 310.94 €	21 354 310.94 €	29 580 850.94 €	29 580 850.94 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	1 083 164.00 €	1 083 164.00 €	2 126 133.81 €	2 126 133.81 €	3 209 297.81 €	3 209 297.81 €
Budget annexe 454 « mobilités »	5 321 230.00 €	5 321 230.00 €	65 592.70 €	65 592.70 €	5 386 822.70 €	5 386 822.70 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	972 659.93 €	972 659.93 €			972 659.93 €	972 659.93 €
Budget annexe 456 « Eau »	3 423 143.39 €	3 423 143.39 €	5 235 946.54 €	5 235 946.54 €	8 659 089.93 €	8 659 089.93 €